



Montreux Scrabble Mondial 2011

Concours littéraire « UNE PASSION DÉVORANTE »

En marge des Championnats du monde, un concours littéraire est organisé. Il est ouvert à tous les auteur-e-s francophones, scrabbleurs ou non, quels que soient leur nationalité et leur domicile. Le thème du concours est : « Une passion dévorante ». Les termes de cet intitulé peuvent être considérés dans toute leur amplitude sémantique. La forme d'expression littéraire imposée est le récit en prose (par exemple : nouvelle, conte, témoignage, etc.). Un jury ad hoc jugera les meilleures œuvres qui seront réunies dans un ouvrage collectif réalisé à l'occasion.

RÈGLES DU JEU

1. En marge des 40^{es} Championnats du monde de Scrabble francophone qui ont lieu à Montreux du 6 au 13 août 2011, un concours littéraire est organisé. Il est ouvert à tous les auteur-e-s francophones, scrabbleurs ou non, quels que soient leur nationalité et leur domicile.
2. Le thème du concours est : « Une passion dévorante ». Les termes de cet intitulé peuvent être considérés dans toute leur amplitude sémantique.
3. La forme d'expression littéraire imposée est le récit en prose (par exemple : nouvelle, conte, témoignage, etc.).
4. Pour être accepté, le texte doit porter un titre et être composé en caractère « Arial » (taille 12 ; interligne 1,5 ; marges de 2,5 cm de chaque côté). Sa longueur ne dépasse pas 4 pages au format A4.
5. L'auteur-e présente un texte inédit. Un seul texte est accepté par personne. Le texte doit être rédigé en français.
6. Le concours s'adresse à quatre catégories d'âge :
 - A. Né(e) à partir du 1^{er} janvier 1993
 - B. Né(e) entre le 1^{er} janvier 1985 et le 31 décembre 1992
 - C. Né(e) entre le 1^{er} janvier 1961 et le 31 décembre 1984
 - D. Né(e) avant le 31 décembre 1960
7. Le (la) candidat-e remet son texte à l'organisateur par courriel uniquement, en fichier attaché (format Word) à l'adresse : passion@montreuxscrabble.ch.
Il (elle) veillera à préciser son nom et son prénom, sa date de naissance, son adresse postale et son numéro de téléphone, une brève biographie, s'engageant ainsi fermement sur la véracité des données fournies. Il (elle) fournira également en fichier attaché une photo couleur (haute définition). En fournissant la photo, le (la) candidat-e accepte que celle-ci soit publiée le cas échéant sur le site des Championnats du monde de Scrabble (www.montreuxscrabble.ch) ou sur tout autre support, en lien exclusivement avec le concours.
8. Le délai pour l'envoi des textes est fixé au mardi 31 mai 2011 à midi (la date d'envoi du courriel faisant foi). Il sera accusé réception des textes par courriel.
9. Il appartient à l'organisateur de présenter aux jurés un texte ne comportant aucune mention du nom de l'auteur-e et de garantir que ceux-ci ne disposeront d'aucun élément susceptible d'influencer leurs décisions.
Le jury délibère en toute indépendance et n'a pas à justifier ses décisions, qui sont sans appel.
10. La proclamation des résultats aura lieu le 10 août 2011 à Montreux, à l'occasion de la journée officielle des Championnats du monde de Scrabble. Aucun renseignement ne sera donné sur les textes primés avant la journée de remise des prix.
Les participant-e-s seront informé-e-s par courriel de l'heure exacte et du déroulement de la manifestation. Ceux qui ne pourront pas participer donneront une procuration à l'organisateur qui leur expédiera le prix par poste (uniquement en Suisse et en Europe). Pour les lauréats hors Europe et outre-mer, le prix sera versé en espèces.
11. Pour chaque catégorie, les prix, sous forme de bons cadeaux ou marchandises, sont les suivants :
1^{er} prix : valeur CHF 750.–
2^e prix : valeur CHF 500.–
3^e prix : valeur CHF 250.–
12. Tous les textes primés (les trois prix de chaque catégorie) seront diffusés sur le site internet des Championnats du monde de Scrabble (www.montreuxscrabble.ch), le lendemain de la proclamation des résultats.
Le premier prix de chaque catégorie devrait également être publié dans un média partenaire, ainsi que dans un ouvrage souvenir des Championnats du monde de Scrabble qui sera disponible en hiver 2011-2012.
L'organisateur s'engage à ne pas faire un autre usage, non seulement des textes retenus par le jury, mais aussi de ceux des autres participant-e-s.
13. Le texte fourni par le (la) candidat-e en vue de sa participation au concours ne lui est pas restitué.
14. Les textes ne répondant pas aux conditions du présent règlement seront éliminés d'office. Aucun texte manuscrit, ou présenté sur un support numérique (CD-Rom, clé USB, ...), ou envoyé par la poste, ou déposé directement auprès des organisateurs, ne sera accepté.